



Dopage ou ignorance innocente ?

Il ne se passe pas d'événement sportif d'importance qui ne soit ensuite entaché de rumeurs de dopage. Que ce soit sur une bicyclette ou sur un stade d'athlétisme voire sur un ring ou un tatami, aucun sport n'y échappe.

Faut-il toujours y voir une mauvaise intention de la part du sportif ? Cela dépend de nombreux facteurs et des montants financiers en jeu. Le fameux "à l'insu de mon plein gré" de Richard Virenque a bien entendu marqué nos esprits.

Et pourtant force est de constater que bien souvent, dans notre fédération, les athlètes contrôlés positifs ne nourrissent pas de rêve de victoire ni de fortune mais sont plutôt les victimes de leur ignorance.

Et il n'y a pas que les jeunes compétiteurs qui soient en cause. De nombreux seniors ou masters prennent des médicaments dont ils ne connaissent pas les propriétés ni les interdits dans tel ou tel contexte sportif.

La "fumette" du week-end, hélas entrée dans les moeurs de beaucoup d'adolescents, les expose à des contrôles positifs dans les semaines qui suivent sans qu'ils en aient pleine conscience et sans que cet acte ne soit fait dans une intention de fraude sportive.

Ne croyez surtout pas que je me fasse le défenseur du dopage en en banalisant les tenants et aboutissants. Je veux seulement attirer l'attention de tous les athlètes, jeunes et moins jeunes, sur l'existence d'un règlement mondial anti-dopage et sur la prise de conscience nécessaire qu'il faut avoir lorsqu'on absorbe un produit non connu, fût-il prescrit par un médecin traitant.

La plupart des pratiquants de nos disciplines mentionnent-ils d'ailleurs à leur médecin de famille qu'ils pratiquent un sport de compétition avec son lot de substances interdites ?

Les athlètes qui consomment des protéines, de la whey, des BCAA... ont-ils conscience que les fabricants peuvent éventuellement ne pas mentionner la composition réelle sur leurs emballages ? Il est pourtant évident que pour vendre il faut avoir des résultats spectaculaires et que cette quête du profit peut amener à une dérive commerciale dont malheureusement le sportif sera le bouc émissaire final !

Enfin, je pense que comme le dit le dicton, nul n'est censé ignorer la loi. Il est donc de la responsabilité d'un sportif sérieux de signaler et de contrôler que ce qu'il consomme ne soit pas interdit. Pour ce faire il existe des sites officiels (<http://www.dopage.cfwb.be> , <http://www.CBIP.BE>) sur lesquels il est aisé de réaliser une vérification valable et rapide.

Adoptons donc la sage attitude du "Aide-toi et le ciel t'aidera" et ne croyons pas que ce sont les autres qui vont réaliser le travail pour nous. Pas plus qu'ils ne soulèveront les charges à notre place....

Bien sportivement,

Dr PIRET Serge,

Médecin du sport et Président de la Commission Médicale de la LFPH